Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_042_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 12 février 2026

Délibération DB-042-2026

Objet : Accord-cadre de travaux d'aménagements urbains : Voirie, signalisation et mobilier urbain – Autorisation de signature du marché

L'an 2026 le 12 février à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Jean-Marc LABBE.

MEMBRES PRESENTS

Ronan KERDRAON, Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Thibaut GUIGNARD, Jean-Marc LABBE, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Arnaud BANIEL, David BELLEGUIC, Bruno BEUZIT, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Mickaël COSSON, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Patrice DARCHE, Rachid DYDA, Pascale GALLERNE, Annie GUENNOU, André GUYOT, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Guillaume HAMON, Martine HUBERT, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Eliane LALANDEC DAVOINE, Nadia LAPORTE, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Hugues LESAGE, Monique LUCAS, Laurence MAHE, Catherine MARCHESIN, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Christine ORAIN-GROVALET, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Maryline PREVOST, Christian RANNO, Roland RAOULT, Alain RAULT, Catherine RIVIERE, Valérie ROOS, Marcel SERANDOUR, Annie SIMON, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Vincent ALLENO pouvoir à Nicole OGER, Loïc RAOULT pouvoir à Hugues LESAGE, Cigdem AKTAS pouvoir à Yannick LE CAM, Joël BATARD pouvoir à Sylvie GUIGNARD, Brigitte DEMEURANT COSTARD pouvoir à Arnaud BANIEL, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Damien GASPAILLARD pouvoir à Pascale GALLERNE, Claudine HATREL--GUILLOU pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, Françoise HURSON pouvoir à Catherine RIVIERE, Stéphane L'HER pouvoir à Thierry STIEFVATER, Maryse PINEL pouvoir à Thibaut GUIGNARD, Corentin POILBOUT pouvoir à Valérie ROOS,

MEMBRES ABSENTS

Laure MITNIK

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 67
Nombre de votants : 79

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_042_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 12 février 2026

Délibération DB-042-2026

Rapporteur : Monsieur Gérard MEROT

Objet : Accord-cadre de travaux d'aménagements urbains : Voirie, signalisation et mobilier urbain – Autorisation de signature du marché

EXPOSE DES MOTIFS

L'Agglomération réalise ses travaux de voirie par l'intermédiaire d'un accord-cadre à bons de commande. L'accord-cadre conclu pour la période 2021-2025 étant arrivé à terme, une consultation a été lancée pour son renouvellement.

L'essentiel des projets pour lesquels cet accord-cadre est mobilisé ont vocation à répondre à des objectifs de mise en accessibilité des quais bus, de rénovation des espaces publics des parc d'activités économiques et de petits travaux d'aménagements sur les sites communautaires.

L'accord-cadre est composé de 3 lots, dont 2 multi-attributaires. Il est conclu pour une durée de 4 ans.

N° Lot	Intitulé	Type d'attribution	Montant maximum
Lot n°1	Voirie Réseaux Divers : Opérations inférieures ou égales à 35 000€HT	Multi-attributaire (2 titulaires)	2 250 000 € HT
Lot n°2	Voirie Réseaux Divers : Opérations comprises entre 35 000€HT et 350 000€HT	Multi-attributaire (2 titulaires)	2 250 000 € HT
Lot n°3	Signalisation et mobilier urbain	Mono-attributaire	500 000 € HT

Le lot 2 prévoit la réalisation de 70h d'insertion pour chaque bon de commande dont le montant dépasse 150 000€HT.

Il est précisé que les attributaires du lot 2 ne peuvent être attributaires du lot 1.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_042_2026-DE

Les lots 1 et 2, multi-attributaires, font l'objet d'une répartition des bons de commande selon la proportion suivante : 60 % minimum pour le candidat dont l'offre a été la mieux classée, 30 % minimum pour le second.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_042_2026-DE

La consultation a été menée selon une procédure adaptée ouverte, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique. Elle a fait l'objet d'une publication sur Mégalis et au BOAMP le 11 juillet 2025. La date limite de remise des offres a été fixée, après un report, au 13 octobre 2025.

Dans le cadre d'une négociation menée avec candidats aux lots 1 et 2, ceux-ci ont remis une offre négociée le 17 décembre 2025.

A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché comme suit :

- Lot 1, pour un montant maximum de 2 250 000€HT : SPTP (1er) et EIFFAGE (2ème)
- Lot 2, pour un montant maximum de 2 250 000€HT : EUROVIA (1er) et COLAS (2ème)
- Lot 3, pour un montant maximum de 500 000€HT : HELIOS

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_042_2026-DE

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU le rapport d'analyse des offres, présenté pour avis à la Commission d'Appel d'Offres ;

Le Bureau Statutaire saisi en date du 29 janvier 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

DESIGNE les attributaires suivants pour chacun des trois lots :

Lot 1 - Voirie Réseaux Divers : Opérations inférieures ou égales à 35 000€HT
Pour un montant maximum de 2 250 000€HT
Attributaires : SPTP (1er) et EIFFAGE (2ème)

Lot 2 - Voirie Réseaux Divers : Opérations comprises entre 35 000€HT et 350 000€HT
Pour un montant maximum de 2 250 000€HT
Attributaires : EUROVIA (1er) et COLAS (2ème)

Lot 3 - Signalisation et mobilier urbain
Pour un montant maximum de 500 000€HT
Attributaire : HELIOS

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés ainsi que d'éventuels avenants avec les attributaires désignés ci-dessus.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal et aux budget annexes 2026.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 67	Pouvoirs : 12	Total : 79	Exprimés : 79
Voix Pour : 79	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 12 février 2026

Le secrétaire de séance

Jean-Marc LABBE

Président,

Ronan KERDRAON